Nº 771. CONVENTION¹ INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES FEMMES ET DES ENFANTS, CONCLUE À GENÈVE LE 30 SEPTEMBRE 1921, SOUS SA FORME AMENDÉE PAR LE PROTOCOLE SIGNÉ À LAKE SUCCESS, NEW-YORK, LE 12 NOVEMBRE 1947

ADHÉSION

Instrument déposé le.

18 février 1963

MADAGASCAR

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 53, p. 39; vol. 65, p. 333; vol. 76, p. 281; vol. 77, p. 364; vol. 199, p. 319; vol. 207, p. 338; vol. 324, p. 299; vol. 354, p. 394; vol. 401, p. 247, et vol. 435, p. 307.